



FLASH INFOS

Les agriculteurs-méthaniseurs tracent leur feuille de route

Le 13 mars, l'AAMF a tenu son assemblée générale dans le Rhône, en partenariat avec l'association régionale Agri Biogaz Avenir. Plus de 130 agriculteurs-méthaniseurs et partenaires de la filière, ont répondu à l'invitation pour une journée d'échanges, de partage et de perspectives.

Pour Jean-François Delaitre, président de l'AAMF : « En 2024, l'AAMF s'est mobilisée pour défendre les cogénérateurs, proposer des ajustements d'indices et ouvrir des perspectives. Nos travaux sur le digestat, la durabilité et la décarbonation s'adressent à tous les agriculteurs en quête de valorisation durable. La fertilisation organique implique un équilibre et une responsabilité que nous voulons renforcer. Nous devons reconnaître la diversité de nos profils et l'ancrage territorial de notre action. Grâce aux associations régionales, les échanges et les formations se multiplient. »



Une assemblée attentive à la présentation des actions de 2024.



Une voix politique forte en soutien

L'intervention de Jean-Luc Fugit, président du Conseil Supérieur de l'Énergie, a renforcé la légitimité de la méthanisation agricole dans les politiques publiques : « Le combat de notre époque, c'est la sortie des énergies fossiles ! Le nucléaire et les énergies renouvelables sont complémentaires. Dans le cadre de la stratégie Énergie/Climat, nous avons besoin du gaz renouvelable, et donc des agriculteurs, des éleveurs. Le monde dont je rêve, c'est un monde où l'on ne se contenterait plus de tolérer les énergies renouvelables, mais où chacun s'impliquerait activement pour atteindre ensemble la neutralité carbone en 2050. La méthanisation agricole est un levier concret, immédiat, enraciné dans les territoires, qu'il faut soutenir. »

Un collectif engagé

Stratégie, valorisation du biogaz, biomasse, professionnalisation ou communication territoriale : les administrateurs et animateurs des commissions thématiques ont présenté leurs travaux. Des actions concrètes ont été menées pour anticiper la fin des contrats de cogénération, promouvoir de nouvelles voies de valorisation (bioGNV, bioCO₂...) ou encore améliorer la reconnaissance de l'utilisation des digestats sur les terres agricoles. 2024 a aussi été marquée par le renforcement du maillage territorial de l'AAMF, avec 9 associations régionales et 12 référents sur le terrain. La professionnalisation s'est poursuivie avec 138 sites certifiés par la Charte des Bonnes Pratiques.

Une dynamique collective à poursuivre

L'AAMF confirme son rôle de porte-voix de tous les agriculteurs-méthaniseurs, mais aussi de force de proposition auprès des pouvoirs publics. Pour Jean-François Delaitre, « Avec le projet « Ambition Biogaz 2030 », nous voulons nous donner les moyens d'écrire l'avenir de la filière du biogaz agricole. L'AAMF n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui par l'écoute des régions et la diversité de ses adhérents. Mais l'AAMF doit être encore plus forte en propositions défendre tous les agriculteurs-méthaniseurs et développer la filière ».

■ **Consultez le rapport d'activité de l'AAMF sur l'espace Adhérents. Il vous sera par ailleurs prochainement adressé à votre domicile.**

Journées Nationales du Biogaz : et si vous ouvriez vos portes ?

Après le beau succès de l'édition 2024, l'AAMF reconduit les Journées Nationales du Biogaz les 20 et 21 septembre 2025.

En 2024, 25 unités, dans 19 départements, ont attiré plus de 4 000 visiteurs en un week-end. Une belle preuve que les citoyens sont curieux, intéressés, et souvent conquis après la visite ! « C'est extrêmement positif de dialoguer avec les riverains. On lève les idées reçues et on crée du lien. Certains deviennent même des ambassadeurs du biogaz ! », raconte un agriculteur-méthaniseur.

POURQUOI OUVRIR VOS PORTES ?

- Faire découvrir la réalité du métier d'agriculteur-méthaniseur.
- Valoriser votre métier et vos engagements.
- Créer du dialogue avec les riverains et les élus.
- Faire découvrir les bénéfices du digestat et des bonnes pratiques agronomiques.
- Montrer que la méthanisation, c'est du concret, local et durable !
- Partager votre engagement pour la transition énergétique.

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE PAR L'AAMF

- Outils de communication (affiches, flyers, supports).
- Groupe WhatsApp entre participants.
- Page dédiée sur le site internet. [<https://aamf.fr>]
- Relations presse et relais sur LinkedIn.



Rendez-vous les 20 et 21 septembre 2025 !

Alors, n'attendez plus pour vous lancer ! Ensemble, ouvrons les portes du biogaz pour informer, rassurer... et convaincre.

Inscrivez-vous dès à présent auprès d'Annelise Lescure : annelise@aamf.fr

Commission « Amélioration continue et Professionnalisation »

Les objectifs 2025

Pour atteindre des objectifs ambitieux, le renforcement des compétences et la professionnalisation des adhérents et des acteurs de la profession sont cruciaux. La commission « Amélioration continue et Professionnalisation » joue un rôle central en participant à des groupes de travail nationaux sur des sujets clés tels que la sécurité et la prévention des risques sur les unités de méthanisation, mais aussi sur la formation des exploitants et de leurs salariés.

L'AAMF reste référente auprès du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) lors de la consultation des événements en méthanisation, et poursuit son travail pour former les élèves de l'École nationale des sous-officiers sapeurs-pompiers.

Une collaboration avec France Assureurs permettra également d'analyser la sinistralité en méthanisation, apportant ainsi des perspectives précieuses pour améliorer les pratiques et réduire les risques.

Charte AAMF : maîtriser la réglementation et faciliter la gestion quotidienne de votre site !

La Charte AAMF s'impose comme un levier de structuration pour les sites adhérents. Elle garantit un accompagnement et des solutions personnalisés, une veille et un décryptage réglementaire, des outils concrets et des échanges entre pairs. Pour nos partenaires, c'est un gage de transparence et de professionnalisation, appuyé par un processus certifié par trois organismes indépendants.

Chiffres clés au 15 avril 2025

- 15 correspondants en région
- 280 sites accompagnés
- 144 sites déjà chartés
- 36 sites audités en cours de certification
- 7 audits programmés

Objectifs 2025 : accompagnement de 128 sites supplémentaires et 49 audits de renouvellement.

Contact : Annelise Lescure | annelise@aamf.fr

Commission « Valorisation Biogaz »

Des demandes concrètes pour assurer l'avenir des unités en cogénération

L'AAMF a alerté, à plusieurs reprises, les pouvoirs publics sur l'urgence à accompagner les unités de méthanisation en cogénération. Fin 2024, une mesure d'urgence a été accordée aux seuls contrats BG16. L'État a alors aussi annoncé la fin des soutiens à la filière cogénération.

Aujourd'hui, la cogénération agricole représente environ 7 TWh de production de biogaz par an. Les contrats en obligation d'achat ne sont pas renouvelables et le seul mécanisme en vigueur, le Certificat de Production de Biogaz (CPB), ne permet pas de garantir un prix suffisant pour enclencher la conversion des unités de cogénération de plus de 15 ans vers l'injection.

L'administration a sollicité l'AAMF pour estimer le potentiel de conversion des unités de cogénération vers l'injection de biométhane et les conditions nécessaires à cette transition. L'AAMF a donc formulé plusieurs propositions concrètes. Ces propositions s'appuient sur des données récoltées via écoMétha sur les coûts de production et des données économiques d'équipementiers de la filière. Les délais de conversion moyens sont estimés à 3 à 4 ans (études de faisabilité, démarches d'autorisation, instruction administrative, montage financier, travaux et mise en service)

■ Suppression des pénalités de sortie des contrats OA

Actuellement, un contrat de vente de biométhane (CPB) ne peut pas être cumulé avec un contrat d'obligation d'achat. L'AAMF demande donc la suppression des pénalités de résiliation pour faciliter les conversions.

■ Suppression de la modulation après 15 ans

Potentiel estimé : 2 TWh injectés d'ici 2030.
Supprimer la modulation appliquée aux installations de plus de 15 ans augmente la valeur du CPB. Cette mesure permettrait de rentabiliser la conversion pour des sites >250 kW proches du réseau et dont l'amortissement est quasi terminé ou terminé. Cette mesure ciblerait 30% des

méthaniseurs proches du réseau.

■ Prise en charge renforcée du raccordement

Potentiel estimé : 4 TWh injectés.

Malgré une aide actuelle de 60% jusqu'à 600 k€, le coût du raccordement reste un frein. L'AAMF demande la prise en charge de ces coûts pour convertir davantage d'installations éloignées du réseau

■ Soutien aux investissements dans l'épuration pour les sites de petite taille ou les plus éloignés du réseau

Potentiel estimé : plus de 4 TWh injectés.

Le coût de l'épuration du biogaz est lourd, surtout pour les petites unités. L'AAMF propose d'accompagner ces investissements pour permettre à 80% des cogénérateurs de basculer vers l'injection.

■ Prévoir des solutions pour les 20% non convertibles

Pour les sites isolés ou ayant une valorisation vertueuse de la chaleur, des alternatives doivent être étudiées : soutien à l'investissement dans les équipements de gaz porté ou de BioGNV, autoconsommation, valorisation locale, double valorisation transitoire.

Plusieurs rencontres avec les administrations et les cabinets ministériels se sont déroulées en avril et se poursuivront en mai.

Contact : Adrien Dain | adain@aamf.fr



Agriculteurs Méthaniseurs des Hauts-de-France : « Fédérer, professionnaliser, sécuriser »

David Batteux est président de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs des Hauts-de-France.

« Nous avons lancé l'association régionale fin 2023, dans le cadre de la régionalisation impulsée par l'AAMF. Nous étions une trentaine d'adhérents à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes 50 et visons 60% de représentation sur la région qui compte 133 unités en fonctionnement. »

Première priorité : la sécurité

« Très vite, nous avons identifié un besoin : harmoniser les pratiques de sécurité. Adrien Gillion, embauché en contrat pro ingénieur, avec l'appui d'Antoinette Sainte-Beuve, a visité des unités et conçu un kit sécurité avec panneaux d'affichage, pictogrammes et documents types. Adrien le distribue lors de chaque visite ou rendez-vous pour la Charte AAMF. L'objectif : des sites exemplaires, partout. »

Des partenaires engagés et une logique de formation

« Nous travaillons avec des acteurs comme GRDF, GRTGaz, ENGIE, le Crédit Agricole, CERFrance, Prodeval, Agrogaz... Lors de nos journées régionales, ils présentent leurs solutions et nous en profitons pour proposer des formations techniques (fixation du soufre, démarches administratives...). Des webinaires sont aussi enregistrés et transformés en vidéos pédagogiques : un vrai plus pour les adhérents. »

3 mots pour conclure

Respect des adhérents et de tous les membres de la filière. Durabilité de nos unités de méthanisation. Rentabilité de nos entreprises : un triptyque qui résume l'ambition collective portée par cette association régionale.

Adrien Gillion anime l'association, en binôme avec Sophie Delemazure. Il est élève ingénieur en 5ème année à Junia Lille.

« J'aime aller au contact des adhérents, découvrir leur histoire, cerner leur côté entrepreneur. Mon rôle, c'est de créer du lien entre les adhérents, de faire circuler les bonnes pratiques et de veiller à ce que chaque site soit à jour sur différents plans. Sur le terrain, la sécurité, c'est un socle commun. On l'aborde de manière pragmatique, avec des outils concrets, visuels et directement opérationnels. Cette année, je vais être formé par AAMF pour devenir référent Charte et réaliser des audits blancs. »

AGENDA

■ 26 mai à 11h00 et 28 mai à 14h00 > NOUVELLE-AQUITAINE

Salon de l'agriculture à Bordeaux - Tables rondes méthanisation au.

Contact : helene@valeursagrimetha.fr

■ 4 et 5 juin > HAUTS-DE-FRANCE

Salon Innov-Agri à Essigny le Grand (Aisne) - Stand méthanisation.

Contact : asso.amhdf@gmail.com

■ 17 juin > BRETAGNE

Journée régionale et AG AAMB.

Contact : maina.leroch@bretagne.chambagri.fr

À DÉCOUVRIR SUR L'ESPACE ADHÉRENTS

- Guide pour le contrôle d'étanchéité méthane sur un site de méthanisation - Club Biogaz.
- Étude « Utilisation des résidus de culture en méthanisation » - Ademe.
- Note Directives nitrates - AAMF.
- Tableau comparatif PAR7 - AAMF

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VOS
CONTACTS
AAMF

Jean-François Delaitre (Président) : jfdelaitre@aamf.fr
Olivia Ruch (Directrice) : oruch@aamf.fr
Hélène Berhaut-Gaborit (Porteurs de Projets - REX Technico-économique - Régionalisation) : helene@aamf.fr
Elsa Rouches (Animatrice Technique Agronomie Biomasse) : erouches@aamf.fr
Adrien Dain (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adain@aamf.fr
Annelise Lescure (Contact adhérents - Administration - Com Externe - Charte) : annelise@aamf.fr

Rédaction : Christophe Leschiera – ComConnect | Conception : iCombrailles - Mai 2025